



Logement étudiant, contrat non signé mais frais

Par **Julie P**, le **20/11/2011** à **18:48**

Bonjour,rrnrJ'ai actuellement un gros problème, il y a 2 semaines de cela, je me suis renseigné auprès de logement étudiant près de mon travail et de mon école, tout 2 situés dans la même ville.rnrUn Organisme de logement étudiant dans cette ville m'a contacter, et m'a demander photocopie de ma pièce d'identité, RIB, bulletins de salaires, etc afin de pouvoir visiter le logement libre qu'il me propose et si je le souhaite, le prendre.rnrArrivé là bas on me présente une chambre délabré, la directrice de l'organisme insiste en me disant que je serai très bien ici, moi très réticente je lui fais comprendre que je ne pense vraiment pas prendre ce logement, elle a quand même fait un contrat qu'elle m'a dit de ramener avec moi et de bien lire, et si je le souhaite de le signer et de lui ramener le jour où le logement étudiant sera libre.rnrQuelques jours plus tard elle me contacte me disant que le logement est libre, je lui dis que je ne souhaite pas ce logement. Elle me répondit que je lui devrais 150euros de frais, car elle avait réservée ce logement pour moi, hors je n'ai absolument rien signé avec cette organisme. Elle m'a dit qu'elle irait jusqu'au bout et que je n'avais qu'à leur faire un courrier pour "essayer de me défendre".rnrJ'aimerais savoir si cet organisme à le droit de faire ça alors que je n'ai absolument rien signé avec eux, cela m'inquiète beaucoup.rnrEn attente d'une réponse de votre part, merci.rnrCordialement

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **21:53**

Ben voyons, vous n'avez rien signé, donc vous ne devez rien. Ne faites aucune lettre, laissez-les attaquer.